

# Actuariat et durabilité : au service de l'équilibre

Par Laurence BAUDUIN

Présidente de l'Institut des actuaires

Les actuaires sont des professionnels de l'évaluation, de la modélisation et de la gestion des risques dans leurs dimensions économique, financière, assurantielle et sociale. Garants des équilibres de long terme du système assurantiel et financier, ils interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des organismes de Place. La décennie 2010-2020 a consacré avec Solvabilité II l'importance de la fonction actuarielle dans la gouvernance des entreprises d'assurance, et vu une accélération des ruptures technologiques. Les chocs successifs observés depuis les années 2020, sur fond d'intensification des risques climatiques, géopolitiques, ou encore cyber, placent désormais les actuaires en position d'experts et intervenants de référence sur un spectre élargi de risques liés à la durabilité, qui questionne les fondamentaux mêmes de l'assurance. Au service de l'intérêt général, l'Institut des actuaires, qui organise et représente la profession depuis plus de 130 ans, encourage l'innovation et l'interdisciplinarité pour accompagner ces transitions.

En 1992, la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, également connue sous le nom de Sommet de Rio, s'est clôturée sur une déclaration commune définissant, dans deux de ses 27 principes, le « développement durable », et l'adoption d'un « Agenda 21 » posant pour le XXI<sup>e</sup> siècle les recommandations à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Un quart de ce siècle étant presque écoulé, quelques constats sont sans appel. Le premier : pour innovant qu'il fut à l'époque, le terme « durable », parfois « soutenable », fait désormais partie du vocabulaire courant. États, institutions, entreprises, citoyens : nul ne peut ignorer l'objectif. La question de la préservation de l'environnement et de la ressource ne se pose plus ; celle du « comment » en revanche se décline dans un éventail de domaines aussi large que l'ensemble des activités humaines et leurs impacts. L'autre constat, corollaire du premier, est moins satisfaisant : si Rio a provoqué une prise de conscience mondiale, et fait toujours référence sur le sujet de la durabilité, les sommets et conférences suivants, qu'ils évoquent spécifiquement l'environnement, le climat, ou encore la biodiversité, ne sont pas parvenus à infléchir suffisamment les comportements individuels et collectifs pour « inverser les courbes ». À chaque rapport du GIEC, la même conclusion implacable (et peut-être le même effet de sidération) : « on » n'en fait pas assez, et à ce rythme, les risques se multiplient, s'accroissent, rendant possible l'effondrement et impossible le retour à une « normale » qui replacerait le monde dans une perspective de développement durable – et durablement partagé.

Nombre d'acteurs institutionnels et privés ont désormais, à des degrés divers, engagé leur(s) transition(s) vers des modèles de fonctionnement ou de production

plus vertueux. Pour les activités d'assurance ou de réassurance, la nécessité en est d'autant plus forte que le sujet de la durabilité se pose autant dans leur propre fonctionnement que dans leur objet même. Faute de politiques climatiques réduisant fortement et durablement l'augmentation des émissions globales de gaz à effet de serre, le réchauffement global de la Terre pourrait atteindre + 3,3°C à + 5,1°C en 2100, conduisant à une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes. Au service du bien commun et du long terme, le secteur assurantiel et toutes les activités qui en découlent – vie comme non-vie – doivent s'adapter pour amortir ce qui d'un choc initial s'est confirmé comme une évolution systémique : un monde de constante incertitude, où des risques qui se diversifient quittent parfois rapidement le stade de l'émergence pour s'installer durablement, où le principe fondamental de mutualisation peut être questionné, où celui de l'inassurabilité, de certains biens et lieux notamment, peut être envisagé (presque) sans filtre au regard de la rationalité économique. Autant d'éléments de contexte qui ne peuvent qu'interpeller fortement la profession actuarielle, au point d'ailleurs que l'Institut des actuaires, qui depuis plus de 135 ans l'organise et la représente en France et à l'international, a consacré à la durabilité sous tous ses angles l'un de ses derniers congrès annuels.

Professionnels de l'évaluation, de la modélisation et de la gestion des risques dans leurs dimensions économique, financière, assurantielle et sociale, les actuaires interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des organismes d'assurance et de protection sociale. Avec la particularité que leur profession est organisée depuis ses origines à l'échelle mondiale, et s'astreint

à l'application de normes professionnelles partagées<sup>1</sup>, encadrées par un code de déontologie qui s'attache autant à leurs pratiques qu'à leurs comportements, ils contribuent partout où ils exercent à éclairer les risques pour tracer l'avenir, au service de l'intérêt général. À l'origine principalement focalisé sur les activités liées à l'assurance vie – et donc par définition ancrées dans le long terme –, leur champ d'intervention s'est étendu au XX<sup>e</sup> siècle à l'ensemble des besoins, vie et non-vie, pouvant ou devant être couverts. Depuis le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, accompagnant le mouvement global d'émergence des activités de nature financière dans l'ensemble des économies mondiales, les actuaires ont aussi développé des compétences spécifiques dans le domaine, particulièrement en gestion actif passif. Enfin, l'entrée en vigueur de Solvabilité II a consacré leur rôle en installant une « fonction actuarielle » parmi les fonctions clés des organismes d'assurance, insistant ainsi sur le cadre réglementaire et prudentiel. Si les mots « finance » et « durabilité » figurent au final naturellement en bonne place dans le glossaire actuariel au quotidien, l'expression « finance durable » prend ainsi, dans une perspective actuarielle, une pluralité de sens : elle s'entend dans les activités de modélisation comme de gestion, d'investissement, de *reporting*, parfois même de communication institutionnelle, voire grand public, ouvrant pour l'actuariat une multitude de chantiers.

En réponse à cette affluence de sujets, l'Institut des actuaires, garant de l'exercice d'un actuariat de qualité, a mis en place les structures permettant de répondre aux besoins de la profession, en termes de renouvellement de ses compétences et expertises comme d'« outils » – formation continue, contributions aux consultations et publications notamment – à mettre au service du bien commun. Parmi ses dix Commissions techniques et instance de coordination, quatre commissions sont orientées « métiers » (Vie-Épargne, Prévoyance-Santé, IARD et Finance & Gestion d'actifs) et cinq commissions sont transverses (Comptabilité & Communication financière, Innovation, Prudentielle, ERM, et Normes & International). Une cinquantaine de groupes de travail sont organisés par ces différentes commissions techniques couvrant l'ensemble des thèmes qui intéressent les actuaires, de la communication extra-financière à la micro-assurance en passant par l'assurance paramétrique ou le changement climatique... Les sujets de durabilité étant de plus en plus prégnants, un comité durabilité a également été mis en place en 2022 afin de coordonner l'action des différents groupes de travail traitant de durabilité. Animés bénévolement par des actuaires issus de tous les secteurs, métiers et expériences, leur vocation est d'alimenter et de « transversaliser » les réflexions. Il est à noter que leur activité s'intensifie d'année en année, pour répondre à ces enjeux d'importance majeure, à différents niveaux.

<sup>1</sup> Il s'agit de normes de pratiques professionnelles élaborées conjointement, à l'échelle nationale, européenne, ou internationale, pour être applicables par tous les actuaires sur le périmètre concerné.

En matière d'investissement par exemple, le changement climatique fait non seulement porter des risques financiers pour les portefeuilles, mais menace également le marché même des investisseurs. Des initiatives, à l'instar de la NZAOA (Net Zero Asset Owner Alliance), sous l'égide des Nations unies, fédèrent ainsi des acteurs engagés dans la transition de leurs portefeuilles d'investissements. Les groupes de travail de l'Institut des actuaires, au sein de la commission Finance & Gestion d'actifs, se sont également depuis plusieurs années emparés de cette problématique afin d'accompagner le secteur dans ses ajustements avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Concernant en particulier le secteur de l'assurance, l'impact de la sinistralité (dommages aux biens comme aux personnes) due à des événements climatiques plus importants et plus fréquents aura nécessairement des répercussions sur le modèle d'affaires des entreprises. Localement, dans des zones menacées par l'érosion côtière par exemple, l'inassurabilité devient déjà une réalité, et non plus un risque. Au service de l'intérêt général, les actuaires ont un rôle particulièrement important à jouer en faisant évoluer leur capacité à modéliser des données et mobiliser des méthodes statistiques pour mesurer et gérer les répercussions financières d'événements et de scénarios incertains, mais aussi en imaginant de nouveaux produits, de nouvelles formes de mutualisation pour repousser les limites de l'assurabilité.

Au-delà des risques liés au changement climatique, le sujet de la durabilité doit également prendre en considération les chocs macroéconomiques, les risques sociaux, géopolitiques, ou encore liés à la perte de biodiversité. Début 2022, une étude de la Banque de France<sup>2</sup> ciblant les institutions financières françaises situait par exemple à plus de 40 % la valeur de leur portefeuille de titres détenus émise par des entreprises dépendant fortement ou très fortement d'au moins un service écosystémique. L'ensemble de ces risques, directs ou indirects, sont susceptibles de toucher les assureurs à l'actif ou au passif. Au titre de la « double matérialité », les assureurs doivent, eux, veiller à l'impact de leurs portefeuilles, particulièrement en termes d'émissions de GES et de biodiversité. Investis sur toute la chaîne de valeur des entreprises d'assurance, les actuaires doivent prendre une part active dans les transitions qui s'opèrent vers de nouveaux modèles économiques, plus durables, par exemple en cherchant des solutions à l'inassurabilité, ou en contribuant à l'amélioration de la qualité du *reporting*.

Pour accompagner leurs missions, l'Institut des actuaires a lancé en 2022, et réédité depuis, un Guide réglementaire durabilité<sup>3</sup> visant à faciliter la compréhension et la mise en œuvre des principaux textes structurants en matière de durabilité pour les actuaires,

<sup>2</sup> Banque de France, « Perte de biodiversité et stabilité financière », 5 janvier 2022, <https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/perde-de-biodiversite-et-stabilite-financiere>

<sup>3</sup> Consultable sur [https://www.institutdesactuaires.com/global/gene/link.php?doc\\_id=18067&fg=1](https://www.institutdesactuaires.com/global/gene/link.php?doc_id=18067&fg=1)

tels le "Green Deal" au niveau européen, ou pour la France la loi Pacte ou la loi énergie-climat. Le guide décline en trois chapitres les exigences en matière de *reporting*, la réglementation relative aux produits financiers, au conseil et à la stratégie, et la prise en compte de la durabilité dans les travaux Solvabilité II. Avec les réponses aux consultations, de l'Autorité européenne des assurances et des pensions (EIOPA) ou de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) notamment, ce guide constitue une contribution actuarielle incontournable en matière de prise en compte de la durabilité par les organismes « de Place », assureurs au premier chef.

Mais, la préservation des équilibres de long terme de nos sociétés – au sens sociétal comme de l'entreprise quelle que soit sa forme – étant au cœur du métier des actuaires, l'accélération de la nécessité de « durabiliser » notre développement amène par ailleurs d'autres réflexions, que nous pouvons esquisser.

D'une part, ce contexte d'incertitude qui tend à devenir la norme questionne les modèles, outils statistiques sophistiqués adaptés à la représentation d'une situation complexe et changeante, certes, mais dont la fiabilité et la robustesse sont fonction de la quantité et de la qualité des données disponibles. Or d'un point de vue actuariel, dont le regard porte généralement sur plusieurs générations, le quart de siècle mentionné plus haut est un horizon plutôt court. Pourtant, il a déjà prouvé que des chocs importants, divers, pouvaient et pourront de plus en plus ébranler la stabilité acquise par le temps long et la consolidation des informations. Adapter organisations et modes de pensées à cette éventualité de survenance de l'imprévu, notamment en faisant évoluer les modèles actuariels, sera clé pour garantir la stabilité à venir du système assurantiel et financier.

Clé également, l'adaptation de certains régimes d'assurance, en tête desquels le régime dit « CatNat » ou celui de l'assurance agricole, sur lesquels les impacts du changement climatique et de la perte de diversité sont déjà fortement visibles. Avec pour alliée l'évolution des technologies, qui peut laisser espérer la disponibilité de toujours plus de données fiables – on pense par exemple à l'émergence du New Space et sa kyrielle de données satellites, ou aux capacités ouvertes par le quantique –, la contribution actuarielle devra permettre que toute évolution rendue opportune par un niveau excessif de risque réponde effectivement à un intérêt général de long terme, nécessairement durable, et qui ne contrevienne pas au principe fondamental de l'assurance qu'est la mutualisation.

De ce point de vue, les actuaires doivent considérer deux autres sujets financiers qui impactent ou impacteront le secteur. Celui de la financiarisation de l'assurance elle-même, qui sans être aussi fortement avérée qu'ailleurs, se lit par exemple au travers d'un recours accru aux instruments de dette ou autres unités de compte. Elle infléchit, plus discrètement, l'état d'esprit même d'un certain nombre d'acteurs à mesure que la logique (et la norme) comptable s'impose, entraînant une appréhension nouvelle de l'assuré et du service à lui rendre. Dans une logique similaire, la décarbonation des passifs d'assurance, à supposer même de disposer

d'une comptabilité carbone qui le permette, reviendrait à discriminer entre clients « durables » ou non. Et donc à bousculer les lignes de la mutualisation et du transfert des risques, clef de voûte de l'assurance.

Enfin, dans un monde incertain, où les risques se multiplient, se complexifient, l'actuaire doit collaborer avec les scientifiques d'autres secteurs (climatologues, géologues...) et s'enrichir des connaissances scientifiques d'autres domaines. C'est pourquoi l'Institut des actuaires est membre fondateur de la Fondation PARC (Paris Agreement Research Commons), dont l'objectif principal est de favoriser un écosystème de recherche collaborative pour produire de la recherche appliquée et des outils et modèles robustes, afin de stimuler la transition des institutions financières et de fournir des solutions innovantes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Réunissant des acteurs nationaux tels que la direction générale du Trésor, l'Ademe, l'École des ponts et l'Institut des actuaires, mais, aussi internationaux comme l'European Climate Foundation, son rôle sera ainsi de mettre en commun les avancées de la recherche académique en matière de finance durable. Avec l'innovation, l'interdisciplinarité, qui implique aussi la capacité de chacun à favoriser un partage intelligible de ses expertises, sera en effet une « compétence » déterminante pour relever les enjeux de durabilité à venir.

Pour l'actuariat, par définition inscrit dans une perspective durable, savoir et devoir s'adapter a toujours été nécessaire. Rompus à l'exercice, les actuaires seront donc plus que jamais force de propositions et acteurs, grâce à leur cadre éthique et leur capacité à accompagner dans le temps long.